

Note de Service n°...../12.04

Il est porté à la connaissance du personnel du MI JEUNESPORTS
ce qui suit :

- 1° Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation est désigné pour assurer l'intérim ^{au} du poste de Directeur Général de la Jeunesse actuellement vacante jusqu'à la nomination de son nouveau titulaire.
- 2° Madame NYILIBAMBE Fébronie est nommée Responsable de la Gestion du stock du matériel technique et des vivres de la Direction Générale de la Jeunesse dont elle dépendra désormais.
 - Dès réception de la présente, Monsieur MAHUKU Evariste est prié de faire la remise et reprise avec elle.
 - Elle aura comme collaborateur Monsieur BANTEGEYE Boniface.
- 3° Madame UZABAKILIHO Hildegard est affectée au Bureau Courrier et Archives.
- 4° Madame NIYOKINDI Agnès passe de la Division Inspection à la Direction Générale de la Jeunesse (Bureau Formation) pour superviser l'émission des jeunes "IGITARAMO CY'URUBYIRUKO" en collaboration avec Mademoiselle MUKAMWEZI Marie.
 - Cette équipe s'occupera aussi de l'émission "URUBUGA RW'IMIKINO" en étroite collaboration avec les Services de la Direction Générale des Sports et Loisirs.
- 5° Messieurs GAKWAYA-NDAYITABI Jean Chrysostome et RUZAGILIZA Oscar sont affectés à la Division Inspection.

OK

Kigali, le

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports
NDINDILYIMANA Augustin
Cdt BEM.

TABLEAU ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N°976/06 DU
15 DECEMBRE 1983 PORTANT PROMOTION D'AGENTS DES
CADRES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Noms et Prénoms (1)	! Matric. (2)	! Grade de Promotion (3)	! Date (4)
MUKABURASA Spéciose	! 8091	! Rédacteur principal	! 1.4.82
NGULINZIRA Mathias	! 3938	! Fonctionnaire principal	! 1.1.82
KAREMERA Pierre	! 4257	! Rédacteur principal	! 1.4.82
KAREKEZI Epimaque	! 5771	! Rédacteur principal	! 1.4.82
MAVUGWA Grégoire	! 4486	! Agent principal de 1ère cl.	! 1.7.82
KALISA Alphonse	! 8036	! Rédacteur principal	! 1.1.82
MUKANZIGIYE Félicité	! 8306	! Agent ppl de 1ère cl.	! 1.10.82
MUKAMALIZA M. Goretti	! 4843	! Rédacteur principal	! 1.10.82
UZAMUKUNDA Rose	! 8035	! Rédacteur principal	! 1.04.82
NDUWIMANA M. Thérèse	! 8655	! Rédacteur principal	! 1.04.82
TWAGIRAMARIYA Laurence	! 9684	! Rédacteur principal	! 1.10.82
NYIRAMUHIRE Astérie	! 3948	! Rédacteur Adjoint	! 1.07.79
	!	! Rédacteur	! 1.07.83
RWANYANGE Emmanuel	! 7956	! Rédacteur	! 1.10.81
KALISA Emmanuel	! 5850	! Fonctionnaire	! 1.10.82
RUKUNDO Damien Emmanuel	! 6061	! Agent principal de 1ère cl.	! 1.01.82
BITEGETSIMANA Jean René	! 4256	! Agent principal	! 1.04.82
GAKWAYA NDAYITABI J. Chry.	! 904	! Rédacteur	! 1.10.77
	!	! Rédacteur principal	! 1.10.81
KAMALI Isaac	! 5144	! Fonctionnaire	! 1.01.83
NYIRABEGA Julienne	! 3541	! Fonctionnaire	! 1.01.83
SEMATEKA Claude	! 1652	! Agent ppl de 2ème classe	! 1.10.81
KANAMUGIRE Aloys	! 5860	! Rédacteur principal	! 1.01.83
MBARAGA Etienne	! 3962	! Rédacteur principal	! 1.10.82
MUGEMANGANGO André	! 4922	! Rédacteur principal	! 1.10.82
MUJAWAMARIYA Eugénie	! 9087	! Agent ppl de 2ème classe	! 1.10.83
MUKABIDERI Perpétue	! 9184	! Rédacteur	! 1.01.83
MWANAWIMPUHWE Bonifride	! 8682	! Rédacteur	! 1.01.83
MUKAMULIGO Cassilde	! 8267	! Rédacteur principal	! 1.10.82
MUKAMUGEMA Virginie	! 8464	! Rédacteur principal	! 1.01.83
✓ MUKAMURENZI Marianne	! 5423	! Rédacteur principal	! 1.10.83
MULIKANWA Béatrice	! 8204	! Rédacteur	! 1.07.82
MUNGANYINKA Daphrosa	! 8038	! Rédacteur	! 1.10.81

MUSONERA Athanase	! 3953	! Agent principal	! 1.01.78
	!	! Agent ppal de 3ème classe	! 1.01.83
NGORORABANGA Léopold	! 8660	! Rédacteur	! 1.01.82
NYIRAGARUKA Berthilde	! 6824	! Rédacteur	! 1.01.82
NTIDENDEREZA Elio	! 7957	! Rédacteur principal	! 1.01.81
RUSHIGAJIKI Jean	! 4651	! Agent Ppal de 1ère classe	! 1.10.82
RUTAYISIRE Sophonie	! 1474	! Fonctionnaire Principal	! 1.10.82
UWIZEYIMANA Winifride	! 8683	! Rédacteur Principal	! 1.01.82
ZIMULINDA Siméon	! 3955	! Rédacteur	! 1.01.83
NYABYENDA Boniface	! 6334	! Rédacteur	! 1.01.82

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel n°976/06
du 15 décembre 1983.

Kigali, le 15 DEC. 1983

Le Ministre de la Fonction
Publique et de l'Emploi
HABIYAKARE François.

(sé)

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 27 Mars 1981

N° 01 /12.04

Monsieur NDAYIZIGIYE Joseph
Directeur de la Planification au
Ministère de la Jeunesse et des Sports
K I G A L I

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que les travaux suivants doivent constituer une priorité et requérir votre
plus grande attention :

I) Supervision de l'élaboration du document de travail pour le IIe Séminaire
National pour la Jeunesse. Les grands chapitres de ce document sont répar-
tis entre les agents comme suit :

- 1) Evaluation de l'action menée par le Ministère de la Jeunesse et des
Sports (ou autres) depuis le Ier Séminaire (et même depuis sa création
en 1973) : Monsieur NSANZABAGANWA François. Il a déjà reçu un schéma à
suivre pour étoffer et approfondir le document qu'il avait élaboré en
1980 pour le Séminaire.
- 2) Modalités de collaboration entre les divers services et organismes
oeuvrant en faveur de la Jeunesse : Monsieur BAGOYI Joseph, qui s'ins-
pirera pour ce faire entre autre des Rapports des Séminaires
- des Directeurs des Centres de Formation de la Jeunesse de juin 1980
- des Encadreurs Régionaux et S/Régionaux, du 2 au 4 janvier 1981 à
KAVUMU.
- 3) Actions à entreprendre : Monsieur KAREKEZI Epimaque, qui approfondira
le travail qu'il a fait pour ce même sujet en 1980.

4) Plan d'action réaliste en faveur de la Jeunesse, et structures appropriées pour ce faire à court, moyen et long terme. Ce travail qui constitue en fait une conclusion logique des chapitres ci-dessus vous revient.

- Le Séminaire devant se tenir au mois de juin, ce travail devrait être achevé au plus tard le 15 mai 1981.

II. Suivre de près, la préparation et l'exécution de la mission de l'expert qui nous sera envoyé par l'ACCT pour l'Etude des possibilités d'emplois des Jeunes ruraux et urbains (voir NSANZABAGANWA pour tous les éléments du Dossier). L'expert est attendu au courant du mois d'avril 81 et sa mission durera 3 mois.

III. Elaborer les projets relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports et retenus dans le document du Ministère du Plan pour la Préparation de la Conférence Mondiale pour les Pays les Moins avancées (à votre disposition). Il faut étoffer les idées de projets que nous avons présentées au Ministère du Plan, les approfondir et les présenter sous la forme de projets bancaables.

IV. Elaborer un Avant-Projet pour le IIIe Plan Quinquennal de Développement en matière de Jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur,

l'assurance de ma franche collaboration.

KANYARUSHOKI Claver

Directeur Général de la Jeunesse.-

C.P.I à:

- Monsieur le Ministre de
la Jeunesse et des Sports

K I G A L I

- Monsieur le Secrétaire Général au
Ministère de la Jeunesse et des Sports

K I G A L I

- Messieurs : - KAREKEZI Epimaque

- BAGUYI Joseph

- NSANZABAGANWA

- *cl DG Jeunesse*

Note de Service N° 4 /78/14.00

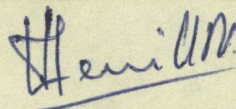
Concernant les déclarations d'heures supplémentaires ou de prestation à des jours fériés et compte tenu de l'instruction N°3838/09.16 du 13/10/1978 émanant de la Fonction Publique, je vous rappelle ce qui suit :

- 1°) Les heures supplémentaires ou de prestations à un jour férié seront effectuées sur demande d'un Chef de Service. (Secrétaire Général ou Directeurs Généraux).
- 2°) Toute heure supplémentaire ou de prestation à un jour férié devra être compensée par un repos de même durée.
- 3°) Si, pour des intérêts du service, le repos compensatoire ne peut pas être accordé, l'agent fait la déclaration d'heures supplémentaires ou de prestations aux jours fériés et obtient l'indemnité compensatoire conformément à l'instruction n°3838/09.19 du Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi.
Cette déclaration sera obligatoirement visée par le Bureau Gestion des Crédits avant d'être transmise au Secrétaire Général pour approbation.
- 4°) Les agents de la 1ère catégorie qui n'effectuent pas des heures supplémentaires permanentes sont exclus du cadre d'application de l'Instruction Ministérielle plus haut citée.
- 5°) Veuillez vous conformer scrupuleusement à la présente note.

Kigali, le

Anastase NTEZIRYAYO

Secrétaire Général



C.P.I à:

- Monsieur le Ministre de
la Jeunesse et des Sports

K I G A L I